



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

SLO 131

ID : 033-213300700-20211027-202159-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Catherine SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Domaine et Patrimoine 2021/59 N°3

Autorisation donnée au Maire de signer la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain

Le Maire,

EXPOSE que la précédente convention signée avec la société Hivory a pris fin le 28/10/2020, l'ancien montant du loyer s'élevait à 2 300€ indexé sur l'indice INSEE de la construction.

EXPLIQUE que la nouvelle convention est établie pour un montant de loyer annuel de 7 000 €, à chaque date d'anniversaire le loyer augmentera de 2% durant toute la durée de la convention

Après avoir entendu cet exposé le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER le Maire à signer la convention, ses futurs avenants et annexes ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97